

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 15 Août 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 25 juillet.

NOTRE cour vient de négocier un emprunt de 10 millions, à 5 pour 100, sur la Suisse.

Les comtés du cercle de Souabe ont fourni, pour frais de guerre, la somme de 17,086 florins.

On parle d'un grand plan, auquel travaillent avec activité les cabinets des puissances alliées, pour procurer le repos à l'Europe; il sera, dit-on, communiqué aux puissances neutres, pour en obtenir leur agrément.

Plusieurs régimens ont reçu ordre de marcher avec de l'artillerie, en Gallicie & aux frontières de la Pologne. Les derniers événemens de la Pologne font redoubler la vigilance de notre cour. Tout ce qui se trouve encore ici de troupes va se rendre aux bords du Rhin. La presse des recrues continue.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

De Perpignan, le 3 août.

Les deux armées espagnole & française sont toujours en présence, non loin de Perpignan; elles continuent de s'observer avec calme; il n'y a pas même d'affaire d'avant-poste. Quelques captures de bestiaux, voilà toute la guerre que nous nous faisons depuis le 17. Cependant les Espagnols se sont portés, le 30, sur Prades. Vers trois heures & demie du matin, une avant-garde de 600 hommes est passée sans s'arrêter, & a gagné les hauteurs du côté de Cornella-du-Confluent. A quatre heures, Prades, chef-lieu du district de ce nom, a été investi & pris par plus de 3,000 hommes, dont au moins 1200 de cavalerie: ils n'ont presque trouvé que les femmes, les enfans & les vieillards; les administrateurs du district s'étoient réfugiés sur les montagnes, d'où ils se sont portés à Caudiez. Les officiers municipaux, avec un grand nombre de patriotes, ont sauvé les écharpes avec le drapeau de la garde nationale du district, & sont venus à Perpignan déposer le tout entre les mains du conseil du département, qui a applaudi à leur généreux dévouement, & leur a accordé des secours provisoires. Après l'invasion de Prades, l'armée espagnole s'est portée sur Villefranche; déjà ses troupes légères occupent les hauteurs qui dominent ce fort.

De Paris, le 15 août.

Les 29 & 30 juillet au matin, on a signalé à la hauteur de Nice cinq gros vaisseaux de guerre, qu'à leur construction l'on a jugé anglois. On a aperçu aussi des isles Sainte-Marguerite plus de 40 bâtimens de guerre, ce qui fait croire que les escadres espagnole & angloise étoient réunies.

On écrit de Perpignan que nos troupes avoient formé le projet de reprendre l'île, mais que cette expédition a manqué par l'effet de la trahison. Les Espagnols se préparent à attaquer le fort de Villefranche: déjà ils se sont emparés des hauteurs qui le dominent, & ont coupé toute communication avec cette ville & la forteresse du Mont-Libre; ils réunissent leurs forces maritimes à celles de terre: quatre gros vaisseaux de ligne, trois frégates & plusieurs autres bâtimens menacent nos côtes.

Les dernières lettres de Montelimart, du 8, annoncent que l'armée républicaine est sortie d'Avignon pour aller offrir le combat aux Marseillois qui se sont retirés à Lambesc; renforcés par les troupes départementales des Bouches-du-Rhône, du Var & des Basses-Alpes: celles de la république, cantonnées dans les environs de cette ville, ont reçu ordre de joindre l'armée qui est cantonnée actuellement dans la plaine qui est entre Saint-Remi & Orgon, que les Marseillois ont abandonnée. — Une autre lettre du 9 porte que le général Cartau a reçu un courrier extraordinaire qui lui ordonne de repasser la Durance, & de se retirer à Avignon.

Le fils & la femme de Petion ont été conduits à Sainte-Pélagie: on croit que l'épouse de Brisot qui doit être jugé immédiatement après Custine, a été conduite dans une prison publique.

Le général Sparre, Suédois d'origine, noble d'extraction, vient d'imiter l'exemple de Beauharnais; il a écrit aux représentans du peuple près l'armée pour demander à se retirer.

Lettre des administrateurs du département de l'Aisne, au comité de salut public, datée de Laon, le 8 août.

Nous vous devons compte de la malheureuse situation du département de l'Aisne, & nous vous dépêchons un courrier extraordinaire, chargé de rapporter votre réponse.

Il paroît que l'ennemi a cerné & tourné Cambrai, & qu'il

Du 13 août.

s'avance à grands pas sur Saint-Quentin. Déjà les femmes, les enfans & les vieillards du Catelet se sont réfugiés dans cette ville.

Le dessein de l'ennemi n'est point équivoque; il fait que notre département alimente l'armée, & il veut intercepter nos approvisionemens. Il empêche aussi, par le mouvement qu'il vient de faire, la jonction des troupes que vous avez fait transporter en poste. Enfin, notre département n'étant défendu par aucune place forte, nos maisons, nos provisions deviennent la proie des ennemis, & tous les efforts que nous pouvons faire sont nuls, parce que nous ne sommes protégés par aucune force, & que nous sommes abandonnés à nous-mêmes, sans armes, sans troupes & sans moyens de défense.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas été découragés, & nous nous sommes occupés sans délai des moyens de pourvoir aux choses les plus urgentes. Nous avons fait arrêter sur-le-champ, dans notre département, tous les ci-devant nobles, les femmes & enfans d'émigrés, les hommes inciviques & suspects, & nous allons les faire refluer dans l'intérieur, pour demeurer en état de réclusion; & afin de n'être point espionnés dans nos opérations, il est nécessaire que vous nous débarrassiez de toute cette vermine de l'aristocratie qui engourdit l'esprit public, & que vous nous indiquiez une ville près Paris, où nous puissions les envoyer, & où ils soient retenus de si près, qu'ils ne puissent plus conspirer contre la patrie.

Nous avons pris, il y a long-tems, des arrêtés pour connaître le nombre d'armes existant dans notre département, & le nombre d'hommes que nous pouvions mettre en réquisition; mais on a si peu fécondé nos efforts, que nos arrêtés sont restés sans exécution.

Le 4 de ce mois, nous avons pris un arrêté qui enjoint aux districts de remettre sous trois jours, au département, le recensement des hommes & des armes.

Nous avons ordonné d'exercer la jeunesse aux évolutions militaires, & de disposer les hommes, pour marcher à la première réquisition.

Le 6, nous avons pris un arrêté pour inviter le peuple à se lever en masse.

Nous avons établi des postes de quatre hommes à cheval, de distance en distance, entre Laon & Saint-Quentin, afin que la correspondance fût plus active, & que nous fussions instruits des moindres mouvemens. Nous allons établir les mêmes postes dans les cinq autres districts.

Nous avons envoyé un commissaire à la Ferme, afin de connaître l'état des munitions du magasin à poudre & des objets d'artillerie de l'arsenal. Nous avons donné ordre à la municipalité de surveiller ces établissemens, & de tenir les voitures toutes prêtes pour faire refluer sur Laon tout ce que contiennent ces établissemens, dans le cas où l'ennemi pénétrerait plus avant.

Nous nous occupons de Saint-Quentin, & nous requérons les dépôts qui se trouvent dans notre département, d'envoyer de Saint-Quentin 2 ou 300 hommes à cheval, armés & équipés; mais la plupart de ces départemens sont sans armes. Saint-Quentin nous demande des canons & des fusils, & nous n'en avons pas.

Nous requérons les chefs de légions, de districts, de mettre en mouvement la garde nationale; mais les travaux de la campagne retiennent une infinité de bras.

Nous allons nous occuper des moyens de faire rentrer dans l'intérieur les moissons & les bestiaux des campagnes voisines de l'ennemi, & nous ferons battre le blutôt possible, afin de former des magasins au-dedans, & d'enlever à l'ennemi tout moyen de subsistance.

Le conseil a fixé à vendredi le rapport si souvent entrepris, & si souvent ajourné, sur les dettes arriérées de la commune.

On a lu quelques lettres & arrêtés: l'un, adopté par la Fontaine de Grenelle, ordonne l'arrestation de quiconque prépareroit les esprits à résister à la loi relative aux grandes mesures qui vont être prises. Le conseil en a ordonné mention civique.

Une lettre d'un volontaire à son épouse, datée de Landrecy, 7 août, donne quelques détails postérieurs sur la reddition de Valenciennes. « Les autrichiens, y est-il dit, faisoient un peu la mine aux François; mais les Anglois les serroient la main avec le plus vif intérêt: ces derniers ont avoué avoir perdu 25 mille hommes à ce siège. Quel carnage! ajoute la lettre! O rois! ô grands! que l'on a lieu de vous haïr! »

Trois arrêtés ont été pris par le corps municipal: le premier convoque, pour vendredi 16, toutes les sections, à l'effet de nommer chacune un commissaire chargé de recevoir les copies de l'administration des subsistances. Par le second le corps municipal considérant que des magistrats républicains doivent s'intéresser d'une manière spéciale à la classe du peuple qui va à pied, ordonne qu'aucune rue ne sera percée à l'avenir, sans y construire des trottoirs pour la commodité des pédestres citoyens. Enfin le troisième, relatif aux travaux distinctifs qui doivent décorer les seuls magistrats, est ainsi conçu:

« Le corps municipal considérant les abus incalculables qui pourroient résulter de l'usage inconsidéré de l'écharpe municipale, de la part de ceux qui n'y sont pas autorisés par la loi: considérant que la loi punit de mort ceux qui seroient dans ce cas, en se décorant sans pouvoir de cette écharpe; arrête que les dispositions de cette loi seront rappelées aux membres du conseil-général, ainsi qu'aux commissaires à qui lors de la révolution du 31 mai, il a été délivré des rubans tricolores dont ils jugent encore à propos de se décorer aux cérémonies publiques.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Hénaux-Sechelles).

Suite du rapport de Barrère, séance du lundi 12. — Les administrateurs des départemens de l'Aisne & de la Somme s'allarment du progrès de l'ennemi: une dépêche, datée de Saint-Quentin, le 8 août, annonce que cette ville est beaucoup exposée; que les femmes & les enfans du Catelet se sont réfugiés; qu'on a fait arrêter tous les ci-devant nobles, ainsi que les femmes & les enfans des émigrés, & que l'on s'occupe de faire retirer dans l'intérieur les grains & les approvisionemens: on invite la convention à faire arrêter & marcher tous les dépôts inutiles, à donner une impulsion générale au patriotisme, & à faire lever Paris encore une fois.

Le ministre des affaires étrangères écrit que les citoyens Semonville & Maret, le premier nommé ambassadeur par Constantinople, l'autre ministre plénipotentiaire à Naples, ont été arrêtés près du lac de Côme, comme ils sortoient de la Suisse pour se rendre de Venise à leur poste respectif: cette arrestation, qui est un nouvel attentat de la maison d'Autriche aux droits les plus sacrés des peuples, s'est opérée avec les formes les plus outrageantes; Semonville & Maret ont été saisis, ainsi que les personnes de leur suite, par ces

viron 200 hommes féroces, especes de brigands, qui non-seulement les ont liés & garottés, mais encore qui ont pillé tous leurs bagages; on les a conduits à Milan.

Des lettres arrivées au ministre de la marine portent que les Isles du Vent sont républicaines & disposées à résister avec vigueur aux tentatives des Anglois.

Après avoir donné connoissance de toutes ces pieces, Barrere expose quelques-uns des moyens employés pour arrêter la marche de l'ennemi; il dit que 18 mille hommes ont été distraits des armées du Rhin & de la Moselle pour marcher vers le Nord, & qu'il y a trois jours que le dernier bataillon de ce détachement est arrivé au point de ralliement; on espère que la jonction se fera heureusement: on recherche les causes qui ont fait abandonner le poste inexpugnable du camp de César: le général Chaubouy écrit de Saarbruck, en date du 10, qu'il marche à la tête de 30 mille hommes: l'on connoitra sous peu de jours les mesures ultérieures; un plan général de défense a été arrêté; le militaire qui l'a formé, & qui est membre de la convention, a été chargé d'aller vers Huchard. Les armées de la Moselle & du Rhin sont fortes de 150 mille hommes. De vrais républicains ne doivent pas se décourager; la guerre de la Champagne qui, l'année dernière, nous donna tant de gloire, n'étoit pas environnée de circonstances aussi favorables que la guerre actuelle, il n'y avoit à cette époque ni gouvernement, ni convention, ni constitution, & l'armée étoit presque désorganisée. Barrere termine son rapport, en observant que les députés des assemblées primaires sont autant de commissaires-nés de la nation, qui propageront les lumières, & animeront le courage dans chaque canton de la république.

Un très-grand nombre de députés du peuple remolissent la salle; l'un d'eux, Royez, de C. à ons-sur Saône, présente en leur nom l'adresse suivante:

« Citoyens-représentans, depuis quatre années nous combattons pour la liberté; & cependant la liberté n'est encore qu'un vain nom dont les tyrans se jouent avec une insouffrante audace: leur rage s'accroît en proportion de notre inertie; leurs infâmes cohortes ravagent notre territoire, & la patrie estorée compte chaque jour de nouveaux malheurs. Citoyens-représentans, il faut enfin donner un grand exemple à la terre, & une leçon terrible aux tyrans coalisés. Faites un appel au peuple; que le peuple se leve en masse; lui seul peut anéantir tant d'ennemis, lui seul peut assurer le triomphe de la liberté. Il n'est plus tems de nous livrer à de vaines discussions, il faut agir; il faut que l'aristocratie devienne entre nos mains l'instrument de sa propre destruction. Nous vous demandons de décréter solennellement que tous les hommes suspects seront mis sur-le-champ en état d'arrestation, pour de-là être transportés aux frontières, suivis de la masse terrible de tous les sans-culottes de la république; placés au premier rang, ils combattront pour la liberté qu'ils combattent depuis quatre années, ou ils seront immolés sous le canon des tyrans: les femmes, les enfans, les vieillards, les infirmes seront mis sous la sauve-garde de l'humanité & de la loyauté françoise; ils seront gardés en otage par les femmes & les enfans des sans-culottes. Nous vous demandons de décréter le principe, & de renvoyer à votre comité de salut public le soin de vous présenter, sous 24 heures, les moyens d'exécution: ils doivent être simples, car rien ne peut résister à la volonté d'un grand peuple. Législateurs, rejetez toute assistance en faveur des coupables; comme toute transaction avec les despotes: soyez terribles; sauvez la liberté, environnez-vous de la toute-puissance du peuple; qu'il se leve en masse, & que devant lui les hordes des tyrans s'évanouissent comme un songe ».

Cette adresse, vivement applaudie, est appuyée par Dan-

ton: « Les commissaires du peuple, dit ce membre, viennent de présenter l'initiative de la terreur contre nos ennemis; point d'amnistie; l'homme juste au méchant ne doit point pardonner: voici les nouveaux tems acquis pour la victoire; il faut se lever; mettons-nous en marche, mais avec ordre: que les envoyés du peuple puissent chacun 20 hommes sur les frontieres, & l'ennemi disparaîtra: c'est à coups de canon qu'il faut signifier la constitution à nos ennemis; entraînez à la mort tous les ennemis de la liberté, ou que les tyrans soient anéantis: l'arrestation des hommes vraiment suspects est une mesure nécessaire; mais il ne faut pas arrêter, comme on l'a fait, des hommes plus qu'insignifians: n'envoyons pas à l'armée ces individus qui crient: *saute qui peut*; enfermions-les: je demande que l'on ordonne le recensement des hommes & des armes; que l'on fasse l'inventaire des grains, & que les commissaires du peuple soient chargés de faire l'appel dans leurs communes ».

« Nous avons toujours été trop indulgens, dit Robespierre: c'est à l'impunité de Lafayette, de Dumouriez, de Custine que l'ennemi doit ses succès & nos alarmes: la première mesure à prendre, c'est de balayer de nos armées les aristocrates qui les déshonorent: nous ne manquerons pas d'hommes dignes de commander: il suffit de croire aux héros, pour en faire naître; nous en trouverons dans les rangs des soldats. Faites donc punir les traîtres, que la tête de Custine, tombant sous le glaive de la loi, soit le premier gage de votre justice; que celles de ses complices tombent aussi; que le glaive de la loi se promène avec une rapidité terrible: ordonnez au tribunal révolutionnaire de juger chaque accusé dans les 24 heures après la réception des pieces: il faudroit multiplier l'action de ce tribunal... A Marseille, à Toulon, chaque heure voit tomber la tête d'un héros du patriotisme; apaisons par le sang des conspirateurs les mânes de nos freres indignement égorgés ».

Lecoindre de Versailles demande que Marie-Antoinette soit aussi jugée promptement. — Couthon assure que le tribunal n'a pas perdu une minute dans l'affaire de Custine, & qu'avant la fin de la semaine cet ex-général sera jugé: il observe ensuite qu'il ne suffit pas de faire lever les patriotes en masse, qu'il faut aussi pourvoir à leur subsistance; il demande que tous les grains de la république soient sous la main de la nation, à la charge d'en payer le prix au taux fixé par la loi, & en laissant aux propriétaires ce qui est nécessaire tant pour la nourriture de leur famille que pour les semences. Cette proposition est renvoyée à l'examen d'un comité.

La convention décrète, en principe, que les gens suspects seront arrêtés, & que les commissaires du peuple sont chargés de faire l'appel dans leurs communes: le comité de salut public présentera un mode d'exécution.

Des mouvemens contre-révolutionnaires qui se sont manifestés à Périgueux, donnent lieu au décret suivant:

1^o. Toute force armée qui n'auroit pas été levée en vertu d'un décret ou d'une réquisition des représentans du peuple, ou qui n'auroit pas été requise par le ministre de la guerre, est dissoute.

2^o. Le conseil exécutif est chargé de donner des ordres pour la dissolution de tout rassemblement militaire connu, soit à Périgueux, soit à Tulle, & dans tous les autres lieux de la république, sous le nom de *force départementale*.

3^o. Les chevaux de la force départementale de Périgueux sont confisqués au profit de la république; le ministre de la guerre emploiera ces chevaux.

4^o. Toute personne qui continueroit ou tenteroit d'organiser ou de rétablir une force armée, par toute autre voie que celle des décrets de la convention & des réquisitions des

*représentans, sera réputée fauteur de contre-révolution & traduite au tribunal révolutionnaire.

Suite de la séance du mardi 13 août.

Lareveliere-Lépau, député à la convention par le département de Maine & Loire, envoie sa démission.

Deux particuliers, distributeurs de faux assignats, ont dévoilé au comité de sûreté générale, sur la promesse de leur grâce, les auteurs de la fabrication, les graveurs des poinçons & matrices, & les possesseurs des planches. Toutes les preuves matérielles de ce grand délit se trouvent déposées au comité, qui soumet à la discussion la question de savoir si l'on doit accorder la grâce promise à ces deux distributeurs, bien criminels sans doute, mais qui ont réellement servi la patrie, en faisant enlever des mains des faussaires les instrumens avec lesquels ils auroient pu causer les plus grands maux. — Quelques membres demandent que la liberté leur soit rendue, d'autres veulent seulement qu'on leur accorde la vie, & qu'ils soient renfermés à perpétuité; d'autres observent que l'assemblée ne peut prononcer en cette matière que d'après le jugement d'un tribunal: d'après cette observation, l'on passe à l'ordre du jour, & cependant un comité est chargé de faire un rapport à cet égard.

L'évêque du département du Gers, qui a été mandé à la barre, fait savoir qu'il est prêt à comparoître: ce prélat est renvoyé au comité de sûreté générale.

Une députation de la section de la Butte-des-Moulins vient annoncer que, dès hier, cette section a pris des mesures dont la vigueur convient aux circonstances: elle a ouvert un registre, sur lequel seront inscrits les personnages dénoncés comme suspects. Cette mesure a déplu aux modérés de la section qui ont renouvelé des scènes scandaleuses; mais les patriotes ont triomphé; ils ont annulé le comité de surveillance dont les membres n'avoient pas leur confiance, & ont fait arrêter trois des perturbateurs. — La convention applaudit à la conduite de la section de la Butte-des-Moulins, en ordonne la mention honorable, & confirme les mesures prises par cette section.

La garnison de Douai demande une augmentation de solde à raison du surhaussement du prix des denrées. — Renvoyé au comité de la guerre.

Un officier, ci-devant noble, employé dans l'armée de Cherbourg, ne croyant pas devoir résister à la voix du peuple, donne sa démission. — Renvoyé au ministre de la guerre.

Les administrateurs du Pas-de-Calais écrivent qu'ils ont fait mettre en arrestation tous les étrangers des pays avec lesquels la république est en guerre.

Une députation de la société populaire de Toulouse vient féliciter la convention sur ses travaux constitutionnels; elle l'invite à ne point se séparer avant d'avoir établi les loix qui doivent étayer la grande charte des François; elle demande le renouvellement des autorités constituées de la Haute-Garonne. — Cette pétition est renvoyée à plusieurs comités; & la convention, sur la proposition de Julien, déclare que la société populaire de Toulouse a bien mérité de la patrie, en déjouant les projets des fédéralistes.

Séance du mercredi 14 août.

Les représentans près l'armée du Nord écrivent d'Arras, en date du 11, que, la veille, ils se sont rendus à l'armée qui est à trois lieues de cette ville; ils l'ont trouvée rangée

en bataille; après plusieurs salves d'artillerie, les différens corps ont juré de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la république: les transports de patriotisme avec lesquels ce serment a été prêté, font espérer que les succès de l'ennemi ne seront qu'éphémères.

On annonce que les troupes de la garnison de Mayence ont accepté l'acte constitutionnel; elles marchent sur la Vendée, & seront, sous peu de jours, à Orléans.

Julien de Toulouse dit que 130 navires, venant de Saint-Domingue & des autres colonies françaises, sont heureusement arrivés dans les ports de la république; les six mille marelots qui en composent les équipages pourront rendre de grands services sur les vaisseaux de l'état.

Un projet concernant l'établissement des foires ou marchés dans les communes, est écarté par l'ordre du jour, motivé sur ce que les communes ont tous droits à cet égard.

Coran-Fustier, qui avoit donné avant-hier sa démission, déclare qu'il la retire, parce qu'il craindroit d'être accusé de lâcheté, dans un moment où des dangers imminens pesent sur la patrie. — Applaudissemens.

On accorde 6 mille liv. d'indemnités à cinq volontaires qui ont été détenus quelque tems à Maëtricht, pour avoir tenté d'arracher la vie à l'infame Dumouriez.

Une députation de la majorité des sections de Paris appelle l'attention de l'assemblée sur l'état des maisons d'arrêt, & sur les vexations qu'éprouvent les détenus. — Renvoyé au comité de législation.

Le président de la commission administrative du département de l'Eure dénonce la conduite de la municipalité de Bernay. — Renvoyé aux représentans qui se trouvent sur les lieux.

« L'ennemi s'avance, dit Lejeune: Cambrai est cerné; nos places de troisième ligne sont menacées. N'attendons pas les dernières extrémités: on doit se rappeler que ce furent les places de troisième ligne qui aidèrent Villars à sauver la France. Je demande que le comité de salut public fasse un rapport sur les mesures à prendre. Qu'on ne nous endorme plus sur notre véritable situation; il ne faut rien dissimuler: que les spectacles soient fermés; que les instrumens de la vengeance du peuple soient forgés sur nos places publiques; que tout commerce avec l'étranger soit interrompu! La constitution est acceptée; il ne nous reste qu'à l'affermir pour la prospérité nationale: si l'Angleterre se montre tant acharnée contre nous, c'est qu'elle est bien persuadée que notre république, une fois consolidée, son commerce est anéanti, & que l'empire des mers lui échappe ».

Hérait-Séchelles annonce que le travail du comité sur les mesures à prendre, sera présenté séance tenante.

Un député à la convention par le département de la Meuse envoie sa démission.

Sur le rapport du comité des finances, l'on décrète que les principaux commis des payeurs-généraux des départemens ne pourront être compris dans les réquisitions de nouvelles levées.

Deux autres décrets sont rendus ensuite; l'un porte que les commissaires des assemblées primaires seront indemnités, pour leur voyage, à raison d'une poste pour chaque lieu de traversé, jusqu'au premier relai; l'autre décret défend aux administrateurs, sous peine d'être destitués, d'abandonner leurs fonctions pour venir présenter des pétitions ou adresses.

Un décret met en réquisition la première classe des citoyens.

(La suite à demain).